

Marseille, le 11 février 2020

Report de la décision du devenir de BOURBON Corporation

Le Tribunal de Commerce de Marseille a examiné lundi 3 février dernier la situation de BOURBON Corporation. Il a renouvelé la période d'observation et statuera sous peu sur la date d'examen de la liquidation judiciaire émanant des Administrateurs Judiciaires. Celle-ci pourrait intervenir dans le courant du mois de Mars. Si la liquidation judiciaire était prononcée, elle s'étendrait sur une période pouvant aller de 6 mois à 2 ans.

La cotation de l'action reste donc suspendue jusqu'à nouvel ordre. Si la procédure de liquidation judiciaire était décidée par le Tribunal, les titres Bourbon Corporation seraient radiés du marché par Euronext.

Pour rappel, l'ensemble des actifs et activités de BOURBON Corporation ont été cédés à la Société Phocéenne de Participations (SPP), devenu le nouvel actionnaire de Bourbon Maritime et propriétaire des marques BOURBON.

Pour plus d'information concernant la société Bourbon Corporation : <http://bourboncorporation.fr/>